



Pension alimentaire

Par miss879

Bonjour, cela fait 6 ans que mes parents sont séparés ils sont passés devant un juge où il a été mis en place une pension alimentaire, pour ma sœur et moi. Depuis le mois d'août j'ai eu 18 ans et mon père ne paye que la moitié de la pension alimentaire. Ma mère a donc dû revoir le huissier de justice qui a regardé les papiers du jugement et a fait rendre compte que mon père n'a plus à payer la pension pour un enfant majeur et il m'a conseillé de prendre contact avec un avocat car il trouve ça pas normale. Je vous écris pour savoir si il est possible de faire quelque chose car ma mère est seule à payer mes études je voudrais passer mon permis qui pour le moment est impossible de même pour ma sœur qui après veut faire des grandes études mais qui aura les mêmes problèmes que moi à ses 18 ans. Et il est possible de faire quelque chose